

Fiche du dispositif "Conférence sur le Mandat de Protection Future "Prévenir plutôt que subir"" - FRANCE TUTELLE -

Mots-clefs:

- Conférences
- Toute pathologie
- Aidant et aidé
- Toutes tranches d'âge



Description :

En raison de l'âge, de la maladie, d'un accident de la vie... nous pouvons aujourd'hui ou demain, avoir le besoin d'être protégé ou de protéger un proche. La survenance d'une incapacité juridique peut alors entraîner la mise en place d'une mesure de protection judiciaire (tutelle, curatelle, ...) qui s'impose sur décision du juge des contentieux de la protection. Toute personne peut un jour y être confrontée et ces situations sont sources de bouleversement avant tout pour la personne devenue vulnérable mais aussi pour la famille. Un dispositif existe pour anticiper et organiser les conséquences d'une incapacité juridique : Le Mandat de Protection Future. France TUTELLE organise des conférences au niveau national pour sensibiliser le grand public sur l'utilité du mandat de protection future et ses modalités pratiques. Elle réunit à ses côtés un groupe interprofessionnel composé d'avocats, d'experts comptables, de notaires et de conseillers en gestion de patrimoine pour diffuser des expertises complémentaires sur le dispositif du mandat de protection future. Prévoir sa vulnérabilité plutôt que de la subir, voilà aussi pour France TUTELLE œuvre au quotidien.

Lieu :

1 rue Lamartine

06000

Nice

Date :

Le

Contact du dispositif

Laetitia

Fontecave

09 83 59 78 03

contact@francetutelle.org

L'association :

Tutelle, curatelle, mandat de protection future, habilitation familiale... autant de dispositifs juridiques qui permettent de protéger une personne devenue vulnérable ou d'en anticiper par avance les conséquences. En quoi sont-ils différents ? Quelles conséquences pour mon proche ? Quelles sont les contraintes pour moi l'aidant ? Quelles démarches entamer ? Je suis nommé Tuteur familial, que faire ? France TUTELLE est l'association nationale d'aide aux aidants-tuteurs familiaux qui informe et oriente les familles, en amont et pendant l'exercice de toutes mesures de protection juridique pour leur proche. Être écouté, informé, conseillé et orienté quand vous vous interrogez sur la protection juridique actuelle ou future de votre proche est notre mission. L'association FRANCE TUTELLE assure une permanence à l'adresse des aidants, 7 rue Trachel à Nice 04 97 135 777

Contact de l'association

contact@francetutelle.org
0983597803

1 rue Lamartine

06000 Nice
www.francetutelle.org